

**COMMUNE DE CHATELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**du 21 mars 2013**

**n° 8**

**page 1/1**

**RAPPORTEUR : Madame Anne-Florence BOURAT**

**OBJET : Aménagement du site de l'ancien hôpital et construction d'un nouveau groupe scolaire  
Résiliation du marché GC ENTREPRISE suite à procédure de liquidation**

*Mesdames, Messieurs,*

*La commune de Châtellerault a signé un marché M11 – 149 EU (lot n°7 : plâtrerie, isolation et plafonds suspendus) avec la société GC ENTREPRISE pour la construction du groupe scolaire sur le site de l'ancien hôpital .*

*La société a fait l'objet d'un jugement de liquidation par le tribunal de commerce de Poitiers le 19 février 2013.*

*Le liquidateur de cette société a fait part de sa décision de ne pas poursuivre le contrat précité.*

*Il convient donc de résilier le marché afin de pouvoir relancer une consultation.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article 46.1.2 du CCAG travaux, relatif aux résiliations suite à liquidation judiciaire.

**VU** le jugement de liquidation en date du 19/02/2013 prononcé par le tribunal de commerce de Poitiers à l'encontre de la société GC ENTREPRISE,

**VU** le courrier de maître CAPEL en date du 27/02/2013, liquidateur de la société GC ENTREPRISE, informant de sa décision de ne pas poursuivre le marché M11 – 149 EU relatif à la construction du groupe scolaire sur le site de l'ancien hôpital,

**CONSIDERANT** qu'il convient de résilier le marché précité afin de pouvoir le solder,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide

- de résilier le marché M11 – 149 EU avec la société GC ENTREPRISE pour la construction du groupe scolaire, à compter du 19/02/2013.

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le maire de CHATELLERAULT  
Transmis à la sous-préfecture, le 28/03/2013, n° 2025  
Publié au siège de la mairie, le 27/03/2013

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Nadège GROLLIER